

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	7 décembre 2022
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20221207D01B
Thématique :	Administration générale		
Titre :	modification de la composition du conseil d'administration du CIAS		

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022



ID : 040-200009868-20221207-20221207D01B-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 2 décembre 2022)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

Absents : 2

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 7 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de décembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaury Chamalbidé Christine, Labeyrie Isabelle et Libier Maité ;
Messieurs Arbeille Henri, Froustey Pierre et Laffitte Pierre.

Absents représentés :

Monsieur Daulouède Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre, Monsieur Boireau Philippe a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Prosper José a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri et Monsieur Dalmay Yohan a donné pouvoir à Madame Labeyrie Isabelle.

Absents excusés :

Messieurs Aschard Jean-Luc et Dumas Jean-Louis.

Absents :

Madame Casteras Line ;
Monsieur Darets Benoît.

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Monsieur Yves Trézières, représentant de l'assemblée communautaire de MACS au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de MACS, a présenté sa démission en date du 16 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire, par délibération en date du 1er décembre 2022, ont procédé à la désignation de Monsieur Jean-Luc Aschard en tant que représentant de l'assemblée communautaire au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de MACS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-11 et suivants ;



VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2007, portant création, au 1er septembre 2007, d'un Centre intercommunal d'action sociale chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans le ressort de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud en date du 16 juillet 2020 fixant la composition du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale, outre le président de MACS, président de droit, comme suit :

- 8 membres élus en son sein par le conseil communautaire ;
- 8 membres nommés par le président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud en date du 16 juillet 2020 portant élection des neuf représentants de MACS au sein du conseil d'administration du CIAS ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 30 juillet 2020 portant installation du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 désignant, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, les 8 membres de l'assemblée communautaire de MACS pour la représenter au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud ;

VU la démission de Monsieur Yves Trézières de son siège à l'assemblée communautaire de MACS et de son mandat de représentant de cette assemblée au sein du conseil d'administration du CIAS de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022 désignant, en remplacement de Monsieur Yves Trézières, Monsieur Jean-Luc Aschard pour représenter l'assemblée communautaire de MACS au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Jean-Luc Aschard et de la modification consécutive de la composition du conseil d'administration du CIAS de MACS, telle que transcrite dans le tableau annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente. Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 7 décembre 2022*

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

DÉPARTEMENT
LANDES

TABLEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Conseil d'administration du 7 décembre 2022

CANTON : ST VINCENT DE TYROSSE

FONCTION	N° D'ORDRE	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	
Président	1	FROUSTEY	Pierre	20/12/1957	Président de MACS et du CIAS
Représentants du conseil communautaire élus en séances du 16 juillet 2020 et du 1er décembre 2022	2	LAFFITTE	Pierre	05/05/1953	Conseiller communautaire
	3	ARBELLE	Henri	02/02/1958	Conseiller communautaire
	4	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/1954	Conseillère communautaire
	5	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/1949	Conseiller communautaire
	6	LIBIER	Maité	19/09/1957	Conseillère communautaire
	7	DARETS	Benoît	04/07/1971	Conseiller communautaire
	8	LABEYRIE	Isabelle	17/05/1973	Conseillère communautaire
	9	ASCHARD	Jean-Luc	21/09/1955	Conseiller communautaire
	10	JAUURY-CHAMALBIDE	Christine	27/11/1971	Représentante de l'UDAF
Représentants de la société civile désignés par arrêté du président en date du 17 juillet 2020 et du 30 avril 2021	11	DALMAY	Yohann	17/12/1986	Représentant de l'association GEM à l'assaut
	12	DEDOUIT	Marie Jeanne	12/02/1956	Représentante de l'association Alliage
	13	DUMAS	Jean-Louis	10/12/1949	Représentant de la Ligue des Droits de l'Homme
	14	CASTERAS	Line	26/06/1949	Représentante du Secours populaire
	15	PROSPER	José	06/11/1954	Représentant de la Banque Alimentaire
	16	GAYON	Marie-Antoinette	23/06/1957	Représentante du Secours Catholique
	17	BOIREAU	Philippe	13/08/1953	Représentant de l'association Voisinage

CERTIFIÉ EXACT, par le Vice-Président soussigné, le 7 décembre 2022



Le Vice-Président

Pierre Laffitte



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022



ID : 040-200009868-20221207-20221207D01B-DE